



## **INTERCLUBS SENIORS 2014**

**Ligue Poitou-Charentes**

### **REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement particulier de l'Interclubs Seniors complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs. Les conditions du règlement particulier priment sur le règlement général.

**DATE : 6 et 7 septembre 2014**

**LIEU : La Roche Posay**

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- **Pour les clubs :**  
Epreuve ouverte à tous les clubs faisant partie de la ligue Poitou-Charentes. Une seule équipe par club.  
**Limitation à 8 équipes chez les dames et à 16 équipes chez les Messieurs.** En cas d'équipes excédentaires seront retirées en premier les clubs qui ne sont pas dans une division nationale et qui n'ont pas participé en 2013 aux épreuves seniors nationales ou de ligue et en cas d'égalité par tirage au sort.
- **Pour les joueurs :**  
Pour les **Dames être nées le 5 septembre 1964 ou avant.**  
Pour les **Messieurs être nés le 5 septembre 1959 ou avant.**  
Les joueurs devront être membres et licenciés de l'association sportive du club qu'ils représentent. **Ils devront porter la tenue de leur club** (Polo et Pull) sous peine de pénalité de 2 coups sur le premier trou en stroke-play et de perte du premier trou en match-play. Leur certificat médical devra être enregistré dans elka.
- **Pour les équipes :**  
Etre composées de joueurs d'index effectif inférieur ou égal à **26,4 pour les Dames** et inférieur ou égal à **18,4 pour les Messieurs**. L'index pris en compte sera celui du joueur à la date limite d'inscription des clubs soit le 6 août.

### **FORMULE**

#### **Pour les Dames :**

- Samedi 6 septembre phase de **qualification de 6 équipes** : 4 simples / stroke-play / 18 trous
- Les 3 meilleurs scores sont retenus.
- Dimanche 7 septembre **1 Foursome et 2 simples consécutifs** / match-play / 18 trous  
**1 v 2 ; 3 v 4 ; 5 v 6**

#### **Pour les Messieurs :**

- Samedi 6 septembre phase de **qualification de 8 équipes** : 6 simples / stroke-play / 18 trous.
- Les 5 meilleurs scores sont retenus.
- Dimanche 7 septembre **1 Foursome et 4 simples consécutifs** / match-play / 18 trous  
**1 v 2 ; 3 v 4 ; 5 v 6 ; 7 v 8**

## **ORDRE DE JEU**

Pour le premier jour les joueurs partiront dans l'ordre désigné par le capitaine. L'ordre de départ des équipes sera tiré au sort par la ligue.

## **INSCRIPTION**

Date limite d'inscription des équipes : **06 août 2014**

Seront inscrites les équipes qui avant cette date se seront inscrites par extranet et qui auront envoyé les droits d'inscription de **180 euros** par chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Poitou-Charentes à

Ligue de Golf Poitou-Charentes  
Chemin de l'Hirondelle  
Champ fleuri  
16000 ANGOULEME

## **FEUILLE DE COMPOSITION D'EQUIPE**

Les clubs inscriront directement leurs joueurs sur extranet club de la FFG auquel vous accédez par [www.netffg.net](http://www.netffg.net) et par vos codes d'accès.

Les modalités d'inscription sont décrites dans le vade-mecum de la FFG chapitre V

La liste de composition d'équipe pourra être modifiée jusqu'au **29 août à minuit**.

## **PRIX**

La remise des prix offerts par la ligue sera organisée par le club où se déroulera l'épreuve.

La ligue récompensera les deux premières équipes.

## **COMMISSION SPORTIVE**

La commission sportive de chaque club sur lequel se déroulera la rencontre sera chargée de l'organisation technique (marquage du terrain, position des drapeaux, cartes de score...) et de l'application des règles pour le compte du comité de l'épreuve.